L’an deux mil vingt et un, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOL L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, TREHOREL V, BOIN C, LE POTIER A, LE MOAL A, EDY A, PERENNEZ G, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F.

**Absent** **excusé** : LANGLOIS R. qui a donné pouvoir à TILLY M.

**Secrétaire de séance** : OLLITRAULT S.

**VOTE DES TAUX D’IMPOSITION**

La taxe d’habitation sur les résidences principales a été supprimée par la loi de finances de 2020. La réforme est réalisée par étapes allant de 2020 à 2023. En 2021, le nouveau schéma de financement des collectivités locales est mis en place.

Les produits de la TH sur les résidences secondaires restent affectés aux communes alors que ceux de la taxe d’habitation sur les résidences principales sont affectés au budget de l’Etat.

Pour compenser la perte de ce produit, les produits de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont transférés aux communes. Ainsi, le taux voté de TFPB par chaque collectivité est majoré du dernier taux de TFPB (celui de 2020) voté par le conseil départemental.

Il en résulte que le taux de référence de la TFPB de 2020 utilisé pour 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental TFPB 2020.

Pour rappel, en 2020, les taux communaux étaient les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Taxe habitation | 18,11 % |
| Taxe foncière (bâti) | 20,88 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 67,27 % |

La commission finances, réunie le 10 mars dernier, propose de ne pas augmenter les taux d’imposition.

Le taux départemental de la TFPB étant de 19,53 %, le taux de la TFPB passerait à 40,41 % et celui de la TFNB resterait inchangé en 2021 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Taxes** | **Taux**  | **Produit attendu en 2021** |
| Taxe foncière (bâti) | 40,41 % | 424 305 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 67,27 % | 99 896 € |
|  |  | **524 201 €** |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux d’imposition ci-dessus.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

1. Présentation du budget :

Après s’être fait présenté le budget primitif par Anthony Basset, le Conseil Municipal approuve le budget équilibré suivant :

 Section fonctionnement : dépenses : 1 430 940,00 €

 recettes : 1 430 940,00 €

 Section investissement : dépenses : 1 217 415,00 €

 recettes : 1 217 415,00 €

Diverses précisions sont données :

- compte 615221 (entretien de bâtiment) : plus élevé que l’année passée car des frais de réparation des cloches sont à prévoir (environ 5000 €)

- compte 6184 (formation du personnel) : prévu 5000 € au lieu de 500 € car les CACES sont à renouveler ainsi que les habilitations électriques. Céline Boin trouve ce montant élevé.

- compte 60623 (cantine) : Laure Ivanov s’interroge car il est inscrit une dépense de 53 000 € alors qu’elle n’était que de 42 000 € l’an passée. En 2020, la cantine a été fermée 2 mois et il convient de repartir sur une année complète cette année.

- compte 6413 : Sylvie Doré demande pourquoi la rémunération des agents contractuels augmente de 26 000 €. Un agent en contrat aidé (payé au poste 64168 l’an passé) est devenu contractuel et il est aussi prévu la rémunération des animateurs des camps cet été (pas de camp en 2020).

- compte 73212 (dotation solidarité communautaire) : Gildas Pérennez demande des précisions sur ce compte dont les recettes augmentent considérablement. La dotation habituelle versée par LBCB est de 92 150 €. En 2020, la dotation versée n’était que de 57 182 € car le Pass Solidataire attribué aux communes avait été ponctionné sur ce poste. Cette année, LCBC reverse à la commune de Trévé 21 075 € non distribué mais retire 1 725 € correspondant au Pass Asso. Laure Ivanov et Monsieur le Maire précisent que le Pass Asso n’a pas encore été validé en Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire rappelle les principaux investissements de l’année 2021 :

- électricité, éclairage public et téléphone Résidence des Trois Chênes : 86 238 €

- achat de terrains (Duault, consorts Auffret et Nouet) : 110 200 €

- acquisition matériel informatique pour les deux écoles : 10 716 €

- mobilier cantine et école : 7 020 €

- extension Maison des Lutins : 61 100 €

- classe modulaire : 98 500 €

- extension de la crêperie : 52 500 €

- solde voirie rurale 2020 : 72 047 €

- voirie 2021 : 60 000 €

- main courante terrain de foot : 8 500 €

1. Contributions directes et dotations de l’Etat :

En 2020, les recettes issues du produit fiscal de la commune étaient de 593 083 € auxquelles s’ajoutaient la compensation suite à l’exonération de la taxe foncière de 13 345 € et la taxe d’habitation de 29 560 € soit un total de 635 988 €.

Cette année, le total inscrit au budget est de 619 832 € (524 201 € de recettes fiscales + 95 631 € de compensation taxe foncière).

La DGF (dotation globale de fonctionnement) passe de 182 560 € en 2020 à 183 727 € en 2021, la DSR (dotation de solidarité rurale) passe de 52 341 € à 53 168 € et la DNP (dotation nationale de péréquation) passe de 2758 € à 3310 € soit un montant total de 240 205 € de dotations de l’Etat (237 659 € en 2020).

1. Bilan de Monsieur le Trésorier sur les finances communales au 31/12/2020 :

- le fonds de roulement est de 337 430 € soit 200 € par habitant alors qu’il est de 433 € par habitant au niveau départemental

- la dette exigible est de 1 697 € par habitant (627 € par habitant au niveau du département), l’annuité bancaire est de 359 € par habitant (95 € par habitant au niveau du département)

- au niveau de l’endettement, il faudra 1,97 années de produits réels de fonctionnement pour rembourser l’intégralité du capital restant dû. Ce ratio indique que la marche de manœuvre de la collectivité est réduite.

- les charges structurelles (charges personnel + contingents + charges d’intérêts / produits de fonctionnement) donne un ratio de 0.40 ce qui est correct pour la collectivité

- le coefficient d’autofinancement courant montre que la commune ne peut pas assurer le remboursement de sa dette par le biais de l’autofinancement

- la commune doit faire attention au financement des investissements mais la population ayant augmenté de façon considérable ces dernières années, elle n’a pas d’autres choix que d’investir pour répondre aux besoins des habitants. Ces investissements doivent rester prudents et il appartient aux organismes prêteurs de suivre ou non les besoins de la commune.

- le budget 2020 dégage un excédent de fonctionnement de 302 552,06 € et un excédent d’investissement reporté de 34 877,97 €, ces deux sommes sont réinjectées pour financer les investissements.

- avis sur le budget 2021 : malgré la nécessité de contracter un prêt de 388 000 €, les dépenses d’investissement inscrites sont nécessaires. Les 300 000 € du prêt destinés à la Résidence des Trois Chênes seront partiellement récupérés lors de la vente des lots.

Pour conclure, Monsieur le Maire rapporte que ce budget est ambitieux et équilibré.

Laure Ivanov demande des précisions sur l’évolution du chiffre de la dette par habitant ces dernières années. Anthony Basset informe que le montant est pratiquement le même chaque année. De plus, l’investissement est nécessaire au vue de l’augmentation de la population.

Monsieur le Maire dit qu’une démarche a été entreprise afin de travailler sur la baisse du coût des emprunts.

**ECOLE DES PERRIERES**

1. Devis classe modulaire :

Gérard Mathécade présente les devis des sociétés  Cougnaud et Module Création.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | COUGNAUD | MODULE CREATION |
| Classe modulaire | Superficie : 62 m²3 modules de 8.36 m x 2.48 mOssature en acier galvanisé laquéToiture en bac acier blanc avec isolation 240 mm de laine de verre Parois de 210 mm avec isolationFenêtres et portes PVC blanc avec double vitrage et volet roulantInstallation électrique, installation chauffage par pompe à chaleur réversible, VMCTransport, grutage et montageEnviron 76 000 € HTNon compris : génie civil, VRD, raccordement réseaux, permis construire, courant faible | Superficie : 60.76 m²4 modules soit 9.8 m x 6.2 mOssature par assemblage mécanosoudé cadre profil acier galvaToiture en bac acier avec isolation de 280 mm de laine de verreParois de 250 mm avec isolationFenêtres et portes en alu blanc avec double vitrage et volet roulantBallon eau chaude 15L, lavabo, raccordement eaux usées, installation électrique, chauffage par panneaux rayonnants, VMCTransport, montage, études diverses (thermique et techniques)76 625 € HT  |
| Remplacement convecteurs par pompe à chaleur |  | 6 435 € HT |
| Placard intérieur |  | 3 vantaux – 2450 x 2350 mm1 730 € HT |
| Dépôt permis de construire |  | 4 800 € HT |

Gérard Mathécade explique que le devis de Module Création est plus complet que celui de Cougnaud qui annonce un devis approximatif. Les ouvertures sont en alu chez Module Création alors qu’elles sont en PVC chez Cougnaud et l’isolation est également plus épaisse chez Module Création tant pour les parois que pour le plafond. Il est également prévu un ballon d’eau chaude et un lavabo.

Par contre, Cougnaud propose un chauffage par pompe à chaleur, Module Création aussi mais avec un surplus de 6 435 € HT.

L’option « placard intérieur » a été demandée afin de comparer les prix avec l’armoire à rideaux. Ce placard avec étagères est plus cher mais plus grand (2,45 m x 2,35m) que l’armoire à rideaux (1,98 m x 1,20 m) et sera intégré dans la structure.

Ce projet est soumis à permis de construire, cette option est donc nécessaire.

Gildas Pérennez et Céline Boin souhaitent connaître la capacité d’accueil dans ces modules. Anthony Basset informe qu’il pourra y être accueilli environ 25 élèves.

Gildas Pérennez et Brigitte Jéglot sont surpris que cette société prévoit des convecteurs au vue des axes des projets du gouvernement sur les énergies renouvelables et s’étonnent que l’option « pompe à chaleur » ne soit pas retenue car si elle est réversible, elle pourra servir de climatisation. La climatisation semble nécessaire car l’école privée, qui possède aussi deux classes modulaires, a dû l’installer. Ce problème a également été soulevé à la micro-crèche où elle a aussi été installée. Emma Bernard pense que cette option n’est pas indispensable car l’isolation est plus épaisse et laissera moins entrer la chaleur, ce que pense aussi Gérard Mathécade qui propose de prendre des informations supplémentaires sur la pompe à chaleur.

Gildas Pérennez évoque également la possibilité de demander des aides pour la pose de cette pompe à chaleur dans le cadre des économies d’énergie. Monsieur le Maire se renseignera auprès de LCBC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l’entreprise Module Création avec l’option placard intérieur et l’option permis de construire. Cet achat sera mandaté en section d’investissement.

Toutefois, Gérard Mathécade précise que l’étude de sol doit être faite avant de retourner le devis à l’entreprise car il faut être sûr de pouvoir accueillir ce module dans la cour.

1. Devis mobilier :

Des devis ont été demandés pour la rentrée prochaine chez Mobidécor et Majuscule.

Emma Bernard et Cécile Mahec ont fait le point et proposent de retenir les devis suivants :

MOBIDECOR

|  |  |
| --- | --- |
| 5 tables avec casier | 459,20 € HT |
| 10 chaises T3 à T6 | 714,00 € HT |
| 5 chaises T1 àT3 | 287,00 € HT |
| Meuble 30 cases | 310,10 € HT |
| Bureau professeur avec casiers | 410,90 € HT |
| Chaise professeur | 71,40 € HT |
| **TOTAL** | **2 252,60 € HT** |

MAJUSCULE

|  |  |
| --- | --- |
| Tableau blanc 100 x 200 | 162,50 € HT |
| Tableau triptyque vert option sérigraphie | 452,50 € HT |
| **TOTAL** | **615 € HT** |

Ces dépenses, qui seront mandatées en section d’investissement, sont acceptées par le Conseil.

A la demande de Laure Ivanov, Emma Bernard précise que ce mobilier est bien pour la nouvelle classe sauf des chaises qui seront réparties dans d’autres classes. Suite à une question de Gildas Pérennez, Emma Bernard précise aussi que cette classe sera équipée en matériel informatique notamment avec le vidéoprojecteur inscrit dans le programme « école numérique rurale ».

**CANTINE**

Emma Bernard présente également le mobilier et le matériel demandés à la cantine.

1. Devis mobilier :

Afin de conserver une harmonie dans le mobilier du restaurant scolaire, un seul devis a été demandé à la société Mac pour 6 chaises surélevées et 6 chaises classiques pour un montant de 751,84 € HT.

Le Conseil donne son accord et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. Devis matériel :

La responsable du restaurant scolaire souhaite un chariot de service en inox composé de trois étagères.

Le devis de Henri Julien de 222 € HT est accepté et sera mandaté en section d’investissement.

**ACCUEIL DE LOISIRS : RECRUTEMENT DES ANIMATEURS ETE 2021**

Le 19 mars dernier, Laure Ivanov, Angeline Fiot le Laëtitia Le Bronnec ont reçu les candidats pour les postes d’animateurs à l’accueil de loisirs pour cet été.

Laure Ivanov propose l’équipe d’animation suivante, la répartition de ces animateurs entre l’accueil de loisirs de juillet et d’août, les camps ainsi que leur rémunération.

1. Accueil de loisirs :

Les animateurs seront recrutés sur le grade d’adjoint d’animation pour besoin occasionnel. La rémunération se fera sur la base de l’indice brut 350 pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures :

\* du 7 au 30 juillet 2021 :

Angeline Fiot assurera la direction et sera secondée par Laëtitia Le Bronnec.

Les animateurs seront Valentin Le Bihan (qui animera aussi la maison des jeunes), Valentin Gillot, Pauline Martin et Elise Bauchet (stagiaire BAFA).

\* du 2 au 6 août 2021 :

Laëtitia Le Bronnec assurera la direction.

Les animateurs seront Valentin Le Bihan et Marie Le Bihan (stagiaire BAFA).

\* du 23 août au 1er septembre 2021 :

Angeline Fiot assurera la direction et sera secondée par Laëtitia Le Bronnec.

Les animateurs seront Valentin Le Bihan et Valérie Gorin.

1. Séjours courts :

Les séjours seront présentés au Conseil Municipal du 20 mai.

\* séjour ados du 19 au 23 juillet 2020 :

Angeline Fiot assurera la direction et sera secondée par Charles Drouard (16 places).

La rémunération de cet animateur se fera sur la base de l’indice brut 350 à raison de 68 heures dans la semaine (5 jours de 10 heures et 18 heures de nuit).

\* séjour des 8-11 ans du 27 au 30 juillet 2020 :

Laëtitia Le Bronnec assurera la direction et sera secondée par Charles Drouard et Pauline Martin (24 places)

La rémunération des animateurs se fera sur la base de l’indice brut : 350 à raison de 53h30
dans la semaine (4 jours de 10 heures et 13h30 de nuit).

Laure Ivanov informe qu’il n’y aura que deux camps cet été au lieu de trois habituellement car le découpage des semaines de vacances compliquent l’organisation (le centre commence un mercredi et le 14 juillet tombe également en semaine).

Elle rapporte aussi qu’elle a été contactée par l’Adjointe au Maire de Plouguenast-Langast pour l’organisation commune de camps mais, qu’en accord avec Angeline Fiot, il a été décidé d’éviter tout brassage d’enfants cet été afin de respecter au mieux les règles sanitaires. Ce partenariat pourra être renouvelé pour l’été 2022.

**VOIRIE**

1. Devis travaux à la Résidence des Trois Alouettes :

Maurice Tilly rapporte que la commission voirie, réunie le 1er avril dernier, a étudié le projet de travaux pour lutter contre les inondations en cas d’orage à la Résidence des Trois Alouettes.

Il est proposé la mise en place d’un avaloir dégrilleur de 1200 x 1200, d’une tête de puisard et la réalisation d’un talus de 1m50 de haut sur 2m de large sur une longueur de 50 m.

Le coût de ces travaux est estimé à :

- avaloir : 1 176,00 € (Avis)

- tête de puisard : 101,41 € (Avis)

- coudes : 100 € (Avis)

- 27 m de buses : 252,07 € (Avis)

- 6h de pelle : 504 € (Buchon TP)

- transport de terre : 204,00 € (Buchon TP)

Le coût total de cet aménagement est de 2 373,08 € TTC, ce qui est approuvé par le Conseil.

Monsieur Christian Le Goff, propriétaire du champ, autorise la commune à réaliser ce talus d’une emprise d’un mètre de large et de 50 mètres de long sur sa parcelle. Maurice Tilly a aussi pris contact avec Monsieur Jean-Loïc Le Verger, propriétaire des parcelles au-dessus du champ, afin que ce dernier bénéficie des aides de Loudéac Communauté pour refaire son talus afin de ralentir l’érosion.

1. Devis panneaux et potelets :

Maurice Tilly présente les devis retenus par la commission voirie :

- devis Décograph d’un montant de 18 € HT pour 2 panneaux de village

- devis La Croix Signalisation d’un montant de 380,37 € HT pour :

 2 panneaux triangle de chantier

 10 mats en galva

 1 panneau « jours et heures d’école » pour la rue des Perrières

- devis La Croix Signalisation d’un montant de 955,80 € HT pour 5 potelets à mémoire de forme.

Les dépenses seront mandatées en section d’investissement du budget communal.

**BATIMENTS : DEVIS BANDEAUX FACADE BATIMENT EOLYS**

Lors de la commission bâtiment du 1er avril, un devis de Joriside a été proposé pour la fourniture de bandeaux en acier galvanisé laqué sur la façade du bâtiment Eolys afin de recouvrir les deux bandes de peinture existantes qui demandent un entretien régulier au karcher.

Une fois les agrandissements faits, l’accès au lavage sera très difficile.

Le montant est de 312,66 € HT pour 2 bandeaux de 27 mètres de long.

La commission demande à Gérard Mathécade de se renseigner sur la capacité des agents du service technique à faire ces travaux. Ce matériau, étant prêt à être posé car le pli est fait à l’usine, ne présente pas de souci de pose pour Benoît Clerbois.

Céline Boin souhaite savoir qui a fait la demande d’habillage de ces bandes. Gérard Mathécade précise que ces bandes sont en permanence sales et que ce sont les agents du service technique qui procèdent à leur nettoyage afin de faciliter cette tâche, il propose de recouvrir ces bandes par de l’acier galvanisé laqué. Anthony Basset dit que si ces bandeaux ne sont pas posés correctement, le problème ne sera pas résolu, il faut trouver la bonne pente afin que l’eau puisse ruisseler.

Aussi, après en avoir délibéré, le devis est accepté, par 16 voix pour et 3 abstentions (B. Jéglot, A.Edy et C.Boin).

**NOMINATION DU VEILLEUR MUNICIPAL POUR LA MISSION LOCALE**

Seule Laure Ivanov s’est fait connaitre pour ce poste, elle sera donc nommée à cette fonction.

**DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR LCBC A LA COMMUNE POUR LES ZONES U ET AU**

Le conseil communautaire a approuvé le PLUI le 9 mars 2021. La compétence PLUI est liée au droit de préemption urbain. Les élus communautaires ont délibéré et instauré un droit de préemption urbain simple sur toutes les zones U et AU présentes au plan de zonage du PLUI. La délibération prévoit de déléguer le droit de préemption aux communes pour le territoire qui les concerne, zones U et AU. Toutefois, la communauté de communes restera bénéficiaire du droit de préemption dans les zones d’activités économiques (zones UY, AUY, UT, AUT, UZ, AUza).

LCBC demande aux conseils municipaux de délibérer pour accepter l’exercice du droit de préemption pour les zones U et AU.

Laure Ivanov souhaite savoir ce que signifie les zones U et AU :

- U : secteur urbain (bourg, lotissements)

- AU : zones à urbaniser

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette délégation afin que la commune conserve l’exercice du droit de préemption sur ces deux zones.

**DEMANDE DE LA COMMUNE DE GUERLEDAN POUR PARTICIPATION FINANCIERE SALLE DE SPORTS**

Monsieur le Maire et Anthony Basset ont assisté le 23 mars dernier à une réunion de présentation d’une réhabilitation-extension du gymnase scolaire situé à proximité du collège public Paul Eluard de Guerlédan. La commune de Guerlédan nous propose, ainsi qu’à d’autres communes, de participer au financement de cette extension en proportion du nombre d’élèves de Trévé scolarisés dans cet établissement (1 élève).

Anthony Basset précise que la commune de Guérledan souhaite la participation de toutes les communes dont les élèves sont scolarisés sur la commune. Lors de cette réunion, il a demandé pourquoi le Conseil Départemental ne finançait pas plus ce projet et si le collège privé était aussi sollicité. Gildas Pérennez dit que la commune de Guerlédan a une dotation supplémentaire car elle accueille un collège. Les élus pensent que cette demande n’est pas fondée. Monsieur le Maire dit qu’il donnera plus d’informations dès qu’il en aura.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *travail services cantine, école, accueil périscolaire et accueil de loisirs pendant le confinement* :

Cette semaine, l’école des Perrières accueille 8 enfants de soignants, la garderie du matin et du soir est assurée par Céline Brazy, le temps du midi et de la sieste est assurée soit par Anita Urvoix soit par Valérie Gorin. Hier, deux enfants ont été accueillis à la Maison des Lutins, Angeline Fiot y a travaillé le matin et Valérie Gorin l’après-midi. Les agents de ces services vont effectuer des heures de ménages dans les bâtiments communaux cette semaine.

La semaine prochaine, l’accueil de loisirs sera ouvert mardi et mercredi pour deux enfants de soignants et sera fermé la semaine suivante car nous n’avons aucune demande.

- *fermeture de la mairie le vendredi 14 mai* : comme chaque année, la mairie sera fermée le vendredi suivant le jeudi de l’Ascension.

- *bulletin municipal* : il a été distribué en fin de semaine dernière. Monsieur le Maire tient à remercier la commission et plus particulièrement Céline Boin pour son très bon travail de mise en page.

**Dates à retenir** :

* Samedi 8 mai à 11h au Monument aux Morts : commémoration armistice
* Mardi 27 avril à 19h : commission personnel
* Mercredi 28 avril à 20h : commissions communication et animation
* Jeudi 20 mai à 20h : Conseil Municipal